

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura le 23 novembre 1955.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 13/08/3317

11/0

Transmis copie pour information à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.

Le Chef du Service Provincial du Contentieux et de la Justice,
E. DUCARME

Sé/ E. DUCARME



Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Rapport annuel
1955.

2846 / RA / AT
26/11/55

Monsieur le Gardien de Prison
à
KIBUNGU

Monsieur le Gardien de Prison,

Conformément aux instructions de Monsieur le Résident du Ruanda, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir lui faire parvenir une copie du rapport annuel 1955 que vous établirez (voir ma lettre n°13/08/3223 du 16 novembre 1955.)

à rechercher →

Le Chef du Service Provincial du Contentieux et de la Justice,
E. DUCARME

Conseiller Juridique.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Usumbura, le 16 novembre 1955.
 N° 13/08/3223.

11
 6

OBJET

A Monsieur le Gardien de Prison (TOUS)
 Monsieur le Gardien du Camp de détention KINYITYA
 sous le couvert de Monsieur l'Administrateur de Territoire

Organisation pénitentiaire
 Rapport Annuel 1955.

Monsieur le Gardien de Prison,

En vue d'établir le rapport annuel 1955, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir remplir les tableaux, I, II et III ci-après, et de me les renvoyer dûment complétés:

286/RA/AT.
 26/11/55
 + *Rumuna*

TABLERAU I A. POPULATION DES PRISONS

P R I S O N S	Nombre de détenus au 31 décembre 1955						TOTAL	MOYEN DE DE DETENUS	NOMBRE		CUBAGE D'AIR PAR DETENU (M3)
	AFRICAINS		ASIATIQUES		EUROPEENS				DE	DE	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes			CELLULES (POUR EURO- PEENS ET ASSIMILES)	QUARTIERS (SALLES COM- MUNES)	
<i>Kibungu</i>	51	-	-	-	-	-	51	45	=	4 (x)	11 (x)

TABLERAU II B. Population pénitentiaire ^{journalière} moyenne au cours de l'année 1955

P R I S O N S	1955
<i>Kibungu -</i>	45

(X) La salle des aliénés et la salle des femmes, construites en décembre 1955 et en cours d'achèvement ^{pour} ont été comprises dans ce chiffre.

TABLÉAU III

C. Répartition des condamnés, au 31 décembre 1955, d'après la durée de leur peine

PRISONS	:De 24 h. : à : 2 mois	: 2 mois : et 1 : jour à : 6 mois	: 6 mois : et 1 : jour à : un an	: 1 an : et 1 : jour à : 5 ans	: 5 ans : et 1 : jour à : 10 ans	: 10 ans : et 1 : jour à : 20 ans	: Perpétuité	: Personnes ayant subi : un ou plusieurs emprison- : nements.
	14	2	1	30	2	-	-	

Le Chef du Service Provincial
du Contentieux et de la Justice,
E. DUCARNE



Conseiller Juridique.